

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 juillet 2019  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 28 juin 2019, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne du 22 au 28 juin 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 28 juin 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (22 juin 2019)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 12 violations, dans les provinces de Lattaquié (10) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dans les provinces de Hama (8) et d'Edleb (2).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 144 et le poids total des cargaisons distribuées est de 3 440,325 tonnes.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 523.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (23 juin 2019)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé neuf violations, dans les provinces de Lattaquié (8) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dans les provinces de Hama (11), d'Alep (4) et d'Edleb (1).

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 315 colis alimentaires d'un poids total de 1,350 tonne à Salhiyé (province de Deïr el-Zor) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,175 tonnes à Alep (province d'Alep) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,175 tonnes à Hamidiyé (province de Damas).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 147. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 446,045 tonnes.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 523.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (24 juin 2019)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 14 violations, dans les provinces de Lattaquié (9), de Hama (4) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dans les provinces de Hama (4), d'Edleb (2) et d'Alep (1).

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Hammoura (province de Damas), où 346 colis alimentaires, d'un poids total de 1,505 tonne, ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 148. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 447,55 tonnes.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 523.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

---

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (25 juin 2019)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 14 violations, dans les provinces de Lattaquié (11) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans la province de Hama.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 523.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (26 juin 2019)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 11 violations, dans les provinces de Lattaquié (7), d'Alep (2) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dans les provinces d'Edleb (8), de Hama (6) et d'Alep (2).

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés a conduit une opération humanitaire, à Mazloum (province de Deïr el-Zor), où 315 colis alimentaires, d'un poids total de 1,370 tonne, ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 149. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 448,92 tonnes.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 523.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (27 juin 2019)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 12 violations, dans les provinces de Lattaquié (6), de Hama (4) et d'Alep (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dans les provinces de Hama (6), d'Edleb (5), d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit quatre opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 690 colis alimentaires, d'un poids total de 3,005 tonnes, dans le district d'Hannanou Charqi (province d'Alep) ;
- 346 colis alimentaires, d'un poids total de 1,505 tonne, à Jisreïn (province de Rif-Damas) ;
- 560 colis alimentaires, d'un poids total de 2,436 tonnes, à Khirbet el-Hamam (province de Homs) ;
- 585 colis alimentaires, d'un poids total de 2,545 tonnes, à Chamiyé (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 153. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 458,411 tonnes.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 523.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (28 juin 2019)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé huit violations, dans les provinces de Lattaquié (4), d'Alep (2), de Hama (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 12 violations, dans les provinces de Hama (11) et d'Edleb (1).

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 153 et le poids total des cargaisons distribuées est de 3 458,411 tonnes.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants de localités de Haouaëj et Moueïjel (province de Deïr el-Zor), qui ont également accepté de transférer le contrôle sur leur territoire au Gouvernement légitime de la République arabe syrienne.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 525.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.